

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2022

Délibération
n°78-2022
Point 4.11

Point 4.11 de l'ordre du jour

Indemnisation de volontaires à une étude psychologique (EmoCog) portant sur la dérégulation émotionnelle – Faculté de psychologie

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre du projet de recherche EmoCog, la Faculté de psychologie s'intéresse à l'évaluation des performances à une tâche mesurant l'impulsivité de 10 sujets sains avec des traits élevés de dérégulation émotionnelle, comparés à 10 sujets ayant un nombre réduit de traits de dérégulation émotionnelle, avant et après la présentation d'une tâche d'induction émotionnelle (Unistra-CER/2021-09).

La participation de chaque sujet est estimée à maximum 3h (passation du protocole). La faculté souhaiterait indemniser les 10 participants à l'étude à la hauteur de 20 euros par participant (total estimé : 200 euros), à partir des fonds de la convention de recherche financée attractivité – eotp W2ORAT06. L'indemnisation des sujets se fera via virement bancaire. Le recrutement aura lieu de mi-mai 2022 à mi-octobre 2022.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'indemnisation de volontaires à une étude psychologique (EmoCog) portant sur la dérégulation émotionnelle.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

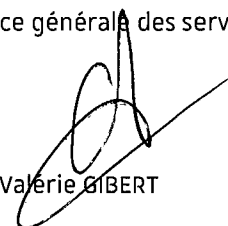
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT